

ÉCONOMIE

# Comment Artemise démantèle les détecteurs ioniques

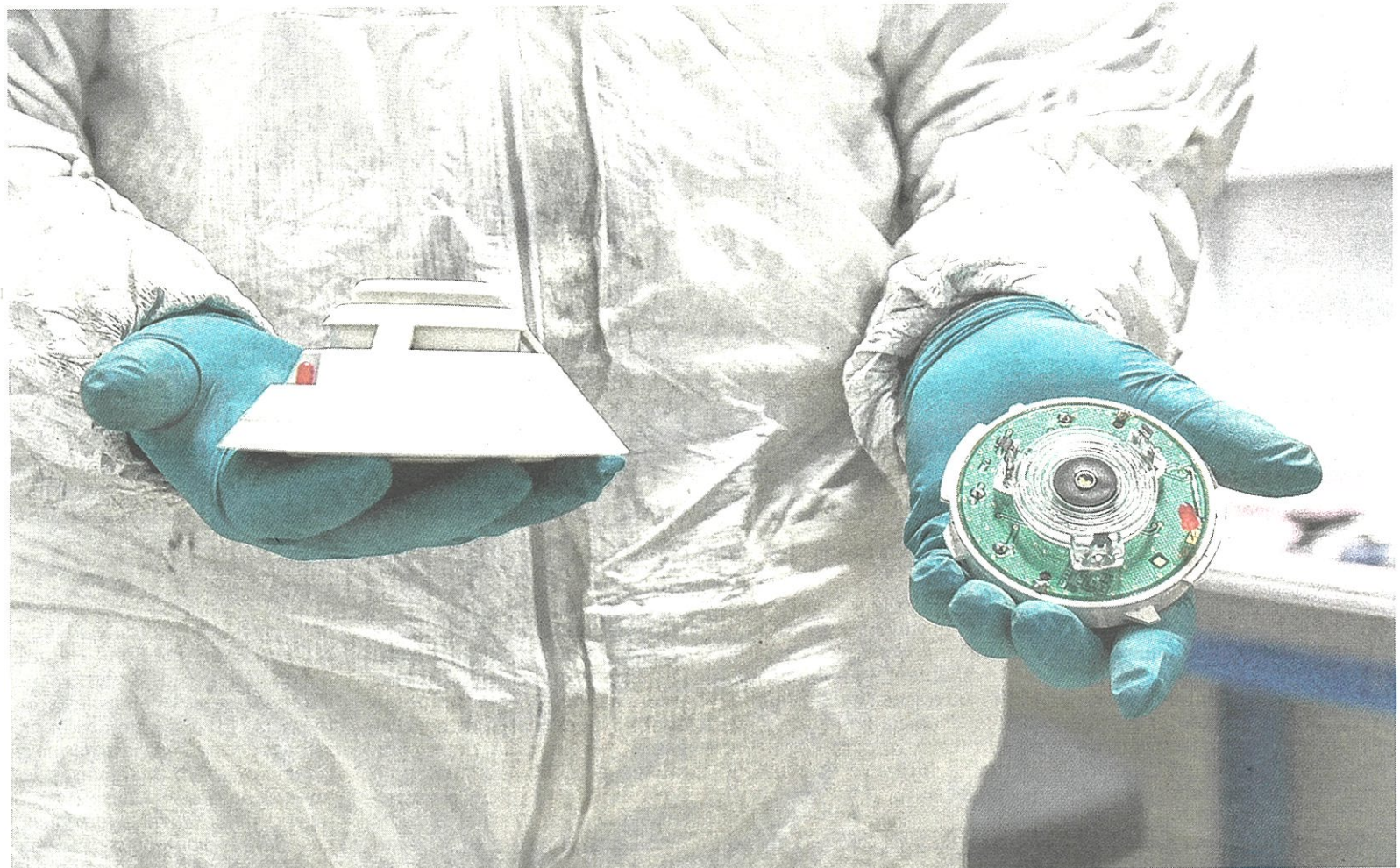
**VULAINES.** La société Artemise s'est lancée dans le recyclage des détecteurs de fumée ioniques. Elle dispose d'un agrément de l'Autorité de sûreté nucléaire, ces appareils contenant une pastille radioactive.

C'est une obligation légale : depuis le 31 décembre 2017, tous les détecteurs ioniques de fumée sont interdits en raison de la présence d'une pastille contenant une source d'américium 241, un produit radioactif « de faible activité », indique l'Agence de sécurité nucléaire (ASN). Des dérogations sont en cours jusqu'en 2021 afin de retirer ces détecteurs ancienne génération avec la précaution nécessaire. En 2012, l'ASN estimait à 7 millions le nombre d'appareils encore installés en France. 300 000 sites (usines, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) étaient concernés. Chez les particuliers, il n'est plus possible d'installer ces détecteurs depuis... 1966.

*« En matière d'exposition à la radioactivité, passer vingt jours dans le local de stockage est équivalent à un Paris-Detroit en avion. »*

Laure Clerget, directrice d'Artemise

Depuis plusieurs mois, la société Artemise, basée à proximité du péage autoroutier de Vulaines et spécialisée jusqu'alors dans le recyclage de sources lumineuses, dispose d'un agrément de l'ASN lui donnant l'autorisation de démanteler ces détecteurs ioniques. « On était une entreprise ultra-spécialisée et nous voulions sortir de là et ne pas mettre tous les œufs dans le même panier (...) Nous sommes ainsi le cinquième opérateur agréé par l'ASN et



Les détecteurs ioniques contiennent une pastille d'américium 241 (au centre), un produit radioactif « de faible activité » selon l'Agence de sécurité nucléaire.

le seul à être indépendant », détaille Laure Clerget, directrice d'Artemise. Cette dernière se veut rassurante en matière de sécurité. « Il y a l'aspect industriel (le démantèlement des appareils sur site, NDLR), mais nous disposons de notre propre service de collecte dans toute la France. On fait le boulot de A à Z », complète Laure Clerget. La directrice d'Artemise assure que chaque détecteur est comptabilisé et tracé, que toutes les conditions de sécurité sont respectées pour les employés. « Les déchets sont très faiblement radioactifs. En matière d'exposition, passer vingt jours dans le local de stockage est équivalent à un Paris-Detroit en avion », précise Laure Clerget.

Chaque appareil est ensuite démantelé manuellement avec un tournevis sous une hotte aspirante, dans un petit atelier. La pastille contenant le produit radioactif,

dont il faut préciser qu'elle est scellée, est alors retirée et placée dans un fût stocké dans un local. Les fûts prendront ensuite la destination des centres de l'Andra, dans l'est du département.

#### UN QUART DU CHIFFRE D'AFFAIRES

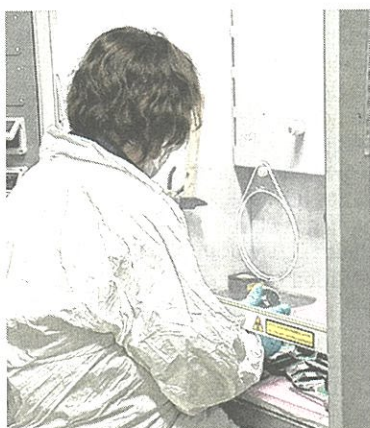
La PME (18 salariés) de Vulaines démarche ainsi des clients dans toute la France et cible, notamment, les entreprises de détection incendie ou spécialisées en électricité ou en démolition. En somme, tous les professionnels pouvant rencontrer ces détecteurs ancienne génération au cours de travaux.

Aujourd'hui, ce marché de niche n'est pas négligeable et représente près d'un quart du chiffre d'affaires d'Artemise, soit environ 400 000 € (pour un chiffre d'affaires estimé entre 1,5 et 1,7 million d'euros). Mais ce marché ne pouvant pas

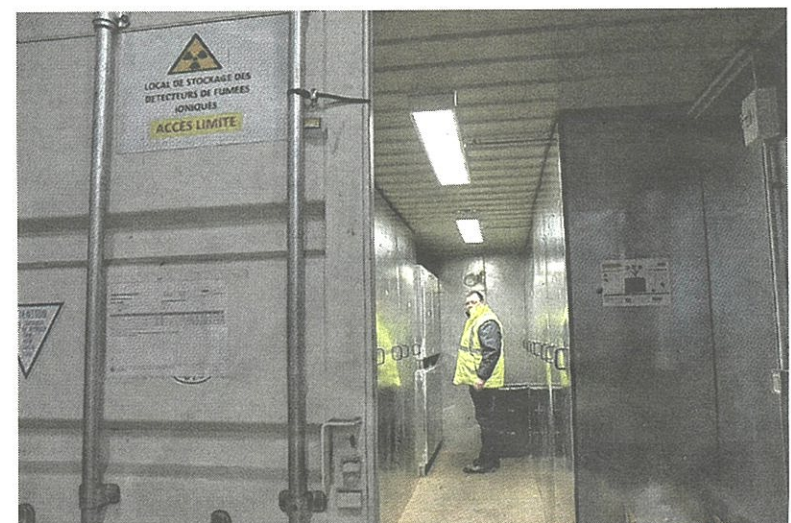
durer éternellement, Artemise cherche de nouvelles pistes de développement. Parmi elles, un partenariat a été établi avec Logipro,

société basée à Casablanca, pour le recyclage d'ampoules en provenance du Maroc. ■

CHRISTOPHE RUSZKIEWICZ



Chaque appareil est démonté manuellement sous une hotte aspirante.



Les pastilles sont stockées dans un local sécurisé en attendant que les fûts soient récupérés par l'Andra.